

Un an avec sursis pour le dealer « débutant »

Il y en avait dans tout l'appartement familial. Ici, 57 barrettes de "shit" et 38 sachets d'herbe sous le canapé. Là, des plaquettes de résine de cannabis. Une balance de précision. Ou encore un broyeur d'herbe, dans une boîte près de la télé. Et 950 € sur la table de chevet. Difficile pour Salam de nier l'évidence : sa nouvelle activité était bien le trafic de stupe.

« Je reconnais l'ensemble des faits », déclare-t-il d'ailleurs tout de go, hier devant le tribunal de la 6^e chambre correctionnelle. Pris en flag le 18 août 2010, en pleine transaction avec un client, Salam avait d'emblée reconnu dealer et se fournir aux

Moulins. En tout, 700 g de cannabis auront été retrouvés dans l'appartement où il vit, à 22 ans, avec sa mère et sa sœur.

« Rude concurrence »

« Que diriez-vous si votre petite sœur tombait dessus en faisant le ménage ? Et si elle prenait du cannabis ? » La présidente Collette Moreau-Zalma met en garde ce « débutant » qui a mis le doigt dans un dangereux engrenage. Et qui s'est plutôt bien débrouillé en la matière, reconnaît le procureur Jean-Philippe Mesle : « Il avait 23 clients au bout de deux mois, dans un secteur où la concurrence est rude... »

Mais la justice, forcée-

ment, est là pour stopper net cette jeune carrière de « dealer de quartier ». Le procureur requiert une peine mixte de 18 mois de prison, dont 12 avec sursis mise à l'épreuve. Salam échappera à la peine ferme. Il écope de 12 mois avec sursis, assortis d'une mise à l'épreuve pendant dix-huit mois.

Son conseil, M^e Adrien Verrier, a souligné la coopération dont fit preuve Salam durant l'enquête, et présenté cette période délinquante comme un accident de parcours. « Grâce à son nouvel emploi, il ne va pas couper le cannabis ; il va se couper du cannabis. »

C.C.